

#### Conseil général

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

du 24 juin 2019

N° 1 / 2019

La Présidente, Madame R. Alma, ouvre la première séance du Conseil général de l'année 2019 à 20h15.

Seuls les citoyens assermentés jusqu'à ce jour ont reçu les documents concernant la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

#### Ordre du jour

- 1. Appel, assermentations, promotions civiques
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
- 3. Propositions individuelles et pétitions
- 4. Communications du bureau
- 5. Communications des représentants aux associations intercommunales
- 6. Communications de la Municipalité
- 7. Elections du bureau du Conseil général du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020
- a. Président(e)
- b. Vice-président(e)s
- c. Deux scrutatrices ou scrutateurs
- d. Deux scrutatrices ou scrutateurs suppléant(e)s
- Vote d'une Résolution adressée à la Présidente du Conseil d'Etat et au Président du Grand Conseil sur la facture sociale et la péréquation
- 9. Elections complémentaires de deux membres de la commission de gestion
- Election complémentaire d'un membre titulaire auprès du Conseil intercommunal de Région de Nyon
- 11. Election complémentaire d'un membre suppléant pour l'ASCOT
- 12. Etude sur la Motion concernant la résiliation du DISREN
- 13. Préavis municipal n°01/2019 relatif aux comptes communaux 2018 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018
- 14. Divers

Suite à la proposition de la Municipalité d'insérer un point supplémentaire à l'ordre du jour, L'assemblée **accepte à l'unanimité** le nouvel ordre du jour avec la modification proposée comme suit :

#### Ordre du Jour

- 1. Appel, assermentations, promotions civiques
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
- 3. Propositions individuelles et pétitions
- 4. Communications du bureau
- 5. Communications des représentants aux associations intercommunales
- 6. Usine d'embouteillage d'eau de Divonne-les-Bains
- 7. Communications de la Municipalité
- 8. Elections du bureau du Conseil général du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Président(e)

Vice-président(e)s

Deux scrutatrices ou scrutateurs

Deux scrutatrices ou scrutateurs suppléant(e)s

- 9. Vote d'une Résolution adressée à la Présidente du Conseil d'Etat et au Président du Grand Conseil sur la facture sociale et la péréquation
- 10. Elections complémentaires de deux membres de la commission de gestion
- Election complémentaire d'un membre titulaire auprès du Conseil intercommunal de Région de Nyon
- 12. Election complémentaire d'un membre suppléant pour l'ASCOT
- 13. Etude sur la Motion concernant la résiliation du DISREN
- 14. Préavis municipal n°01/2019 relatif aux comptes communaux 2018 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018
- 15. Divers

## 1. Appel, assermentation et promotions civiques

Citoyens assermentés au 24 juin	78
Citoyens assermentés ce soir	2
Total des citoyens assermentés	80
Citoyens présents à l'appel	34
Citoyens excusés	27
Citoyens absents	19

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés au 24 juin, soit 27 est atteint (total des citoyens assermentés /3).

# Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

Majorité pour les votes de ce Conseil est 18 (total des citoyens présents à l'appel / 2 + 1).

#### Citoyens assermentés ce soir

MM R. Strub et J. Tribout ont prêté serment.

## Citoyens excusés

Mmes U. Bänziger, C. Corales, L. Volpi, M. Ramadan, N. Strub, C. Siegfried, T. Alder MM U. Zancarlin, G. Bartolini, J. Gantenbein, S. Lanzoni, C. Bürer, C. Scheffre, D. Vergani, A. Berger, P. Beaud, F. Salina, J.-L. Loizeau, F. Zanetta, E. De Freitas, C.A. Gobet, F. Andriamanantenasoa, P. Scheffre, G. Moget, F. Loutan, S. Haefliger, G. De Matteo.

#### **Promotions civiques**

M. P. Tessier

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018

Le procès-verbal est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

# 3. Propositions individuelles et pétitions

Rien à signaler.

## 4. Communications du bureau

Date de la prochaine séance du Conseil général est le lundi 28 octobre 2019.

# 5. Communications des représentants aux associations intercommunales

**SITSE** (Services Industriels de Terre Sainte et Environs) M. A. Fiaux lit le rapport (en annexe).

**AJET** (Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte) Mme S. Bertalan lit le rapport (en annexe).

**ASCOT** (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Mme S. Bertalan lit le rapport (en annexe)

# Conseil intercommunal du Conseil régional (La Région de Nyon)

Mme Ch. Van Lancker lit le rapport (en annexe).

# 6. <u>Usine d'embouteillage d'eau de Divonne-les-Bains</u>

M. R. Dotta informe l'assemblée des divers aspects concernant le projet de l'usine d'embouteillage d'eau à Divonne-les-Bains.

Il soulève notamment les deux aspects qui concernent les communes de Terre Sainte, à savoir un potentiel impact négatif sur les cours d'eau et la nappe phréatique ainsi que concernant le transit prévu de camions de l'usine par la douane de Chavannes-de-Bogis.

Vu le manque d'information par rapport à ces deux points, 8 communes de Terre Sainte ainsi que Versoix et Céligny ont déposé un recours gracieux contre le permis de construire en date du 10 mai.

Les communes sont dans l'attente de recevoir diverses études environnementale, ainsi que, des assurances écrites concernant le transit des camions.

#### 7. Communications de la Municipalité

#### M. R. Dotta, Syndic

#### Administration générale

Vous trouverez un nouveau portrait de la commune sur le site sous la rubrique « La commune». Ceci est en lien avec le remaniement prochain du site internet.

#### Transports publics

Il y a une bonne évolution de la fréquentation sur les lignes U et 813 pour l'horaire 2018 et un équilibre entre la fréquentation des lignes en direction de Versoix et de Coppet.

Changements concernant la ligne U pour l'horaire 2020 : La ligne U deviendra la ligne 55 avec 34 paires de courses hebdomadaires en plus, des courses de 6h le matin jusqu'à minuit, du lundi au dimanche. L'arrêt de la future ligne 55 à Chavannes-des-Bois se trouvera dans la zone 10 du **Tout Genève**. La Confédération et les deux cantons reprendront entièrement le financement de la ligne à partir de mi-décembre 2019.

Aussi, il y aura trois courses nocturnes à partir de la gare de Coppet les vendredis et samedis soirs. Chavannes-des-Bois sera le 4ème arrêt de la boucle en Terre Sainte.

#### M. R. Beaud, Municipal

#### Ressources Humaines

Le temps de travail de Mme C. Dos Santos passe de 35% à 60% à compter du 5 avril 2019. En outre, la Municipalité a décidé de ne pas engager un apprenti ; M. T. Dos Santos consacre 25% de son temps de travail pour porter secours à M. D. Opplinger dans sa gestion des espaces verts.

## Etat des finances communales

La situation est stationnaire et plus de détails sont fournis dans la présentation du préavis au point 14 de l'ordre du jour.

## M. S. Comminot; Municipal

M. S. Comminot informe sur la possibilité de mise en place d'une Antenne Swisscom et éventuellement d'une Antenne Sunrise dans notre commune.

Le budget pour l'entretien des véhicules et des routes sera dépassé.

## Mme M. de Matteo, Municipale

#### Chasse aux œufs

Remerciements à Mme U. Bänziger, aux adolescents, à la commission d'embellissement ainsi qu'aux habitants qui ont participé à la préparation de l'apéritif.

# Tour du canton de Genève à Chavannes-des-Bois – 28 mai 2019

Une magnifique manifestation qui a drainé beaucoup de monde.

Remerciements à MM F. Salina et S. Dominé pour leur engagement.

#### Sortie des ainés

Visite au village lacustre de Gletterens.

#### 1er août

Cette année, Chavannes-des-Bois accueillera la manifestation.

# **AJET**

Les UAPE sont maintenant ouvert le mercredi après-midi. Il y a de plus en plus des demandes d'inscription.

#### Crèche de Chavannes-des-Bois :

A la rentrée 2019, il reste encore quelques places chez les trotteurs (2-3ans).

### ASCOT

Remerciement aux délégués.

# M. V. Quadri, Municipal

(Absent) rien à signaler.

# 8. Elections du bureau du Conseil général du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

- e. Président(e)
- f. Vice-président(e)s
- g. Deux scrutatrices ou scrutateurs
- h. Deux scrutatrices ou scrutateurs suppléant(e)s

La composition reste la même excepté le poste de Vice-président qui est vacant pour cause de démission de M. L. Bänziger. Aucun membre ne s'est proposé pour reprendre le poste.

# 9. <u>Vote d'une Résolution adressée à la Présidente du Conseil d'Etat et au Président du Grand Conseil sur la facture sociale et la péréquation</u>

L'assemblée accepte d'envoyer cette lettre à l'unanimité.

# 10. Elections complémentaires de deux membres de la Commission de gestion

L'assemblée accepte à l'unanimité l'élection de M. R. Golaz et M. F. Salina.

# 11. <u>Election complémentaire d'un membre titulaire auprès du Conseil intercommunal de Région de Nyon</u>

Mme Ch. Van Lancker devient membre titulaire.

# 12. Election complémentaire d'un membre suppléant pour l'ASCOT

Aucun membre ne s'est proposé pour reprendre le poste.

## 13. Etude sur la Motion concernant la résiliation du DISREN

Le préavis sur le DISREN sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du 28 octobre 2019.

# 14. <u>Préavis municipal n°01/2019 relatif aux comptes communaux 2018 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018</u>

Mme Vanessa Green lit les conclusions du rapport (en annexe).

M. R. Beaud lit les commentaires de la Municipalité au rapport de gestion (en annexe).

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 24 juin 2019

Vu

le préavis municipal n° 1/2019 relatif aux comptes communaux 2018 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018

Ouï

le rapport de la Commission de gestion

Attendu

que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### Décide

- 1. d'approuver les comptes communaux 2018 tels que présentés
- 2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018
- 3. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2018
- 4. de donner décharge à la Commission de gestion pour 2018

Le Conseil général accepte le préavis municipal\_n°01/2019 relatif aux comptes communaux 2018 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018 à la **majorité avec 2 abstentions**.

Mme la Présidente donne lecture de l'extrait du procès-verbal et passe au vote :

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 24 juin 2019

Vu le préavis municipal n° 1/2019 relatif aux comptes communaux 2018 et au rapport de

gestion de la Municipalité pour l'année 2018

Ouï le rapport de la Commission de gestion

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

4. d'approuver les comptes communaux 2018 tels que présentés

5. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018

6. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2018

4. de donner décharge à la Commission de gestion pour 2018

Le Conseil général accepte l'extrait de procès-verbal à la majorité avec 2 abstentions.

# 15. Divers

Rien à signaler.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 22h35.

L'assemblée est cordialement invitée au verre de l'amitié.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

Secrétaire

Ikhuizen Morgado

La Présiden

Rita Alma

# Rapport sur l'activité des SITSE, 1er semestre 2019

Durant ce premier semestre, le Conseil intercommunal des SITSE a siégé à 2 reprises.

Lors de la 1<sup>ère</sup> session, le 7 mars, il voté un crédit de CHF 1'444'000.- pour équiper la dernière file du traitement de l'eau à la station de Balessert pour pouvoir faire face à l'augmentation de la consommation d'eau potable tant dans la Terre Sainte que du côté français en collaboration avec la régie des eaux gessiennes.

Lors d'un 2<sup>ème</sup> vote, il a également voté un crédit de CHF 295'000.- pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment comprenant les locaux administratifs des SITSE et la caserne des pompiers. Le courant ainsi produit sera utilisé en autoconsommation.

Le 3<sup>ème</sup> crédit accepté ce soir-là de CHF 245'000.- est destiné au remplacement d'un collecteur eaux claires sur la route suisse à Mies.

La 2<sup>ème</sup> séance, qui a eu lieu le 13 juin dernier, a été consacré en premier lieu à l'adoption des comptes 2018. Ceux-ci ont clôturé avec solde positif pour les 3 buts des SITSE qui ont été attribués aux fonds de réserve.

Pour la STEP, cela est dû à la réception (enfin) de la rétribution unique pour les panneaux solaires installés sur le toit de la STEP, environ CHF 60'000.

Pour le 2<sup>ème</sup> but optionnel (collecteurs), à cause de taxes d'introduction largement supérieures au budget et de renoncement à certaines acquisitions de matériel technique, il a été attribué un montant de CHF 372'630.- au fonds de réserve pour travaux futurs.

Pour le 1<sup>er</sup> but optionnel (eau potable), l'attribution au fonds de réserve s'est montée à CHF 842'520.-ce qui confirme que nos Services Industriels sont bien gérés et sont dans une situation financière très saine.

Par la suite, le conseil a encore voté un crédit de CHF 184'000.- pour la construction d'un puits d'essai en vue du recaptage de la source du Bornet à Crassier, pour optimiser encore notre approvisionnement en eau potable. (1<sup>er</sup> but optionnel).

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> but optionnel collecteurs, il a également voté un crédit de CHF 252'000.- pour la réfection du réseau d'assainissement du Chemin de la Source à Coppet.

En fin, je vous signale que le Conseil a eu la bonté de me reconduire au poste de président du Conseil intercommunal pour 1 année encore.

Chavannes des Bois, 24 juin 2019

# Rapport des Délégués pour l'AJET pour le CG du 24 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

Le conseil intercommunal de l'AJET s'est réuni le 23 mai 2019 pour son Assemblée ordinaire.

Cette année l'AJET a fêté ses 10ans à Chavannes-de-Bogis le 19 mai dernier. Aujourd'hui l'AJET compte 140 collaborateurs. Son défi d'aujourd'hui est de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans pour autant faire exploser les coûts.

En février, l'AJET a dû faire face à une cyber attaque. Suite à cela, un audit a été fait pour remédier aux failles dans la sécurité informatique.

Les parents ont dû fournir une attestation de domicile cette année pour les inscriptions. L'AJET va essayer de travailler avec les communes pour que les parents n'aient plus besoin de le refaire chaque année paiement des émoluments y compris.

L'EIAP (Etablissement Intercommunal pour l'accueil parascolaire) est régie par de nouvelles normes et un accord a été trouvé avec les structures d'accueils

- 1. il y aura 1 adulte pour 12 enfants jusqu'à la 4P et dès la 5P il y aura 1 adulte pour 15 enfants
- 2. les conditions pour l'accueil ponctuel a été clarifié
- 3. les auxiliaires sans formation qui ne comptaient plus dans l'effectif sont maintenant comptabilisés et suivent une formation en parallèle

Les règlements des conditions d'admission du réseau AJET pour les crèches et l'accueil en milieu familial ainsi que pour le CAV ont été accepté.

A noter que pour l'AMF, il s'agissait d'uniformiser les règlements. De ce fait, il y a plus de closes et notamment l'obligation d'inscrire l'enfant pour un minimum de 3 demi-journées, les catégories d'enfants ont été réajustées ainsi que le tarif repas.

Les comptes 2018 sont approuvés à la majorité et décharge est donné au comité. A noter que la facture pour Chavannes-des-Bois est très élevée. Cela est due au fait qu'il y a beaucoup d'enfants. En effet, il y a au total 124 enfants répartis dans les structures de l'AJET. Sur un nombre d'habitant de 942, cela représente 13% de la population du village. En comparaison, pour une commune comme Bogis-Bossey qui compte 893 habitants, ils ont 60 enfants répartis dans les différentes structures ce qui représente 6% de la population. Nous avons environ le même nombre d'enfants dans les structures que Crans-près-Céligny et Mies sauf que ce sont des communes bien plus grandes que la notre (respectivement 2177 et 2037 habitants). En moyenne sur Terre Sainte, c'est environ ce taux de 6% qui prévaut sauf dans notre commune.

Chavannes-des-Bois, le 20 juin 2019.

**BERTALAN Sophie** 

MARADAN Mathilde

# Assemblée de l'ASCOT du 21 mai 2019

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière assemblée de l'ASCOT le 21 mai 2019, les comptes 2018 nous ont été présentés. Sur recommandation de la Commission de gestion, ils ont été approuvés par l'assemblée et décharge a été donné au Comité de direction pour la gestion de l'exercice 2018.

Le changement du prestataire des transports scolaires n'a pas été sans difficultés. L'ASCOT a bien souligné son mécontentement quand aux prestations de Car Postal. Celui-ci a promis de tout mettre en œuvre pour que la rentrée prochaine se passe bien, ce que nous espérons vivement.

Le chauffage du Rojalet a déjà 25 ans, il va falloir le changer. Nous avions eu une présentation qui explique le fonctionnement du chauffage à distance, qui est en prévision pour les Rojalets ensemble avec la future piscine/patinoire, ainsi que Necker et le bâtiment Doye et Greny. A cet effet, il y aura des portes ouvertes le 5 octobre 2019 aux Rojalets.

Pour des raisons pratiques, la bibliothèque et la ludothèque vont être mis ensemble aux Rojalets.

En outre nous avons appris que le financement des camps, sorties sport, théâtre et toute autre sortie qui est obligatoire ne seront plus à financer par les parents à partir de septembre 2019. Ces frais seront imposés aux Communes. Seuls les frais de nourriture, maximum CHF. 19.- par jour, seront à la charge des parents.

Chavannes-des-Bois, le 12 juin 2019

Ursina Bänziger

Sophie Bertalan

# Rapport du délégué au Conseil Intercommunal Région Nyon

Mesdames Messieurs les conseillers et membres de la Municipalité, Bonsoir.

En préambule, j'aimerais vous rappeler brièvement ce qu'est Région de Nyon. C'est une association intercommunale qui regroupe 42 des 47 communes que compte le district de Nyon. Elle réalise des projets pour la population et l'économie, au travers du Disren, le Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise, donc l'organe par lequel des financements sont attribués ou non à des projets.

## Mobilité

L'année 2018 a été marquée par la tenue en mars du Forum régional de la mobilité, qui visait à partager les résultats et tirer les enseignements du programme **transports publics** lancé en 2010. Parmi les données saillantes qui ressorte de ce forum figure le cap des 7,2 millions de voyageurs franchi en 2018, ce qui représente depuis 2012, une augmentation de 54 % de la fréquentation des transports publics. 1358 personnes ont également bénéficié au cours de l'année de mesures incitatives et informatives de la Région de Nyon en matière de mobilité. A noter de plus qu'un nouveau dépliant mettant en valeur l'évolution de la fréquentation des bus et listant les mesures incitatives réalisées ainsi que l'avancement des aménagements est disponible sur internet via le portail de Région Nyon.

Par ailleurs, toujours en termes de mobilité, il convient de souligner que le blocage du développement du réseau de vélos en libre-service a été levé par le Tribunal fédéral, qui a donné raison à la Région face à l'entreprise non retenue pour l'exploitation.

#### **Territoire**

Les études relatives à l'aménagement des quartiers des gares se sont poursuivies à Coppet et ont été amorcées à Rolle en 2018. A Coppet, cela concerne les travaux du nouveau passage inférieur de la gare qui sont prévus dès 2023 par les CFF, à la suite d'une étude de faisabilité à laquelle a collaboré la Région. Toujours à Coppet, notons qu'a démarré en 2018 l'étude sur le fonctionnement de la plateforme gare (comprenant les transports publics, P+R, mobilité douce, accès aux trains, dépose minute, etc.) et ses connexions avec le bourg, sous la conduite de la Commune et avec l'appui de la Région et du Canton : un cahier des charges a été établi qui définit les étapes d'aménagement à court, moyen et long terme.

Le projet de route de distribution urbaine qui vise à aménager des quartiers urbains autour d'une nouvelle route traversant le district d'Est en Ouest, a rencontré un revers avec la renonciation de la commune de Prangins, mais se poursuit sur Eysins et Nyon. Les projets d'agglomération de 3e génération du Grand Genève ont reçu l'aval fédéral, assorti de CHF 11 millions alloués à ceux portés par la Région de Nyon pour le compte de 23 communes et cofinançant des mesures coûtant au total CHF 32 millions.

#### **Environnement**

La Région a participé aux Assises européennes de la transition énergétique et coordonné 90 événements dans le district. Cet événement marquant du Grand Genève a permis la signature du Pact'Air par la Région de Nyon et 11 partenaires transfrontaliers : l'accord de collaboration franco-valdo-genevoise liste 14 actions visant notamment à améliorer la qualité de l'air dans le périmètre de l'agglomération.

La mise en œuvre du contrat de corridors biologiques Vesancy-Versoix s'est terminée en 2018 : une quarantaine de mesures ont été réalisées, comme par exemple des aménagements pour les espèces en voie de disparition, des études pour favoriser le déplacement de la faune et des mesures d'animation pour les écoles et le grand public. Concernant les réseaux agro-écologique, le réseau Eco Terre-Sainte a pu faire courant 2018 le bilan intermédiaire de sa mise en œuvre, ce sont ainsi

300 hectares de milieux naturels qui ont été restaurés et 1700 arbres qui ont été plantés.

### **Economie**

Le rapport annuel relève que 24 entreprises du district ont reçu en 2018 un financement cantonal au travers de la loi sur l'appui au développement économique ou LADE) via la Région de Nyon. Pour répondre aux entreprises cherchant des locaux dans le district afin de s'y développer (31 pour l'année 2018), Région Nyon a initié un projet visant à créer une base de données de terrains et locaux disponibles, en collaboration avec communes, propriétaires et intermédiaires. Par ailleurs,12 porteurs de projets ont déposé leur dossier pour la 4e édition du Prix à l'Innovation. L'entreprise Aquama, domiciliée à Prangins, a reçu le prix de CHF 50'000 en récompense à son produit « Falcon R », une machine qui produit des solutions nettoyantes et détergentes écologiques, à base de sel et d'eau. Le soutien à l'abattoir régional a été validé et une activité d'appui aux entreprises de la filière bois a été mise en place.

#### **Tourisme**

La mise en œuvre du programme de développement touristique de la Région de Nyon s'est poursuivie en 2018 avec l'objectif d'accompagner la réalisation de projets liés au tourisme de nature. Une première étape d'aménagement touristique du col de la Givrine a été engagée avec la réalisation en 2018 de passages sous la route cantonale RC 19 BP ainsi que d'une première campagne de comblement du vallon en vue de la réalisation d'un parking.

Le projet d'aménagement touristique du domaine skiable transfrontalier autour de la Dôle a été accepté. Il prévoit une gestion franco-suisse d'un seul domaine englobant le massif de la Dôle (CH) et le massif des Tuffes (F), avec une porte d'entrée principale au pied du télésiège des Dappes. Il permettra une rationalisation de l'exploitation et des économies d'échelle substantielles.

La Région a accordé CHF 486'000 de soutiens à des projets d'équipement touristique, dont par exemple CHF 20'000 a l'Association qui gère le Festival Rive Jazzy ou encore CHF 20'000 aux communes de Gland et de Prangins dans le cadre de l'aménagement du cheminement historique entre Gland et Prangins . Je profite de rappeler ici l'existence du Carnet d'avantages LOISIRS 2019 qui propose plus de 20 offres de transports et de loisirs sous forme de coupons disponibles pour les habitants ou les visiteurs auprès des offices de Tourisme ou via internet sur regiondenyon.ch/carnet.

#### Culture

Deux soutiens pluriannuels ont été reconduits en 2018. D'une part, il s'agit d'un apport de CHF 210'000 sur 3 ans à l'association de l'Usine à Gaz qui, durant les travaux, propose une programmation hors-les-murs. D'autre part, un soutien de CHF 460'000 sur 4 ans a été accordé au far° festival des arts vivants, qui présente des activités à Nyon ainsi qu'à Rolle, Givrins et Prangins. Par ailleurs 12 demandes de soutiens réguliers ont été acceptées par la Région de Nyon comme par exemple les Variations Musicales de Tannay, ou la Biennale de la céramique, à Saint-Cergue La Région a reçu également 50 demandes de soutiens ponctuels, parmi lesquelles elle pu retenir 34 projets dont par exemple le 40e concert de l'EVIR (Ensemble vocal et instrumental de Rolle) ou encore le concours « Picture my music », mené par Mei Fa Tan, artiste nyonnaise, dans le cadre des Hivernales, qui permet à de jeunes groupes romands de réaliser un clip et de bénéficier ainsi d'un outil pour se faire connaître plus largement.

#### Sport

Sur un total de 12 demandes reçues en 2018, la Région de Nyon a accordé 7 soutiens à 3 jeunes sportifs d'élite, 1 sport de niche et 3 manifestations. Le montant total octroyé est de CHF 23'000. La Région de Nyon a soutenu trois manifestations en 2018, pour une enveloppe totale de CHF 14'300 : • Triathlon de Nyon • VTT La Barillette • VélôPôDôle. Un accord a également été scellé pour organiser les Mérites sportifs régionaux avec la Ville de Nyon et la Ville de Gland, sur la base des deux rendez-vous locaux préexistants. Cet événement sera

accueilli chaque année à tour de rôle par Gland et par Nyon. Au total, 8 prix seront remis pour un

montant de CHF 15'000.

#### Communication

Une refonte complète de la communication a été menée en juin 2018, introduisant la nouvelle marque Région de Nyon et sa ligne graphique. Un nouveau site internet a été créé à cette occasion, enregistrant un bond d'audience de +58% par rapport à l'ancien. L'association s'est simultanément déployée sur les réseaux sociaux, où elle a diffusé 233 publications durant le semestre. L'ensemble des supports et campagnes a bénéficié du renouveau, enregistrant des résultats positifs.

# **Organes**

Au Comité de direction, trois dicastères ont de nouveaux responsables depuis 2018 et une nouvelle vice-présidence est en place. Au Secrétariat régional, le recrutement d'un nouveau secrétaire général a été mené avec succès. Un troisième pôle a été créé en milieu d'année : Communication et monitoring.

Christine Van Lancker, Chavannes-des-Bois, le 24 juin 2019

() Luncher

# Rapport

Sur le préavis municipal 1/2019 relatif aux comptes communaux 2018 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018.

Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues,

La Commission de Gestion s'est réunie à une reprise avec la Municipalité le 20 mai 2019. Si elle remercie cette dernière pour sa disponibilité, elle relève cependant le manque de collégialité et de respect mutuel qui s'est manifesté entre certains membres de la Municipalité durant cette séance par-devant l'organe délibérant, représenté par la Commission signataire du présent rapport, rendant par moment la situation déplaisante. Ces regrettables comportements nuisent à la bonne image des institutions publiques et la Commission souhaite vivement que la Municipalité puisse exercer ses fonctions dans un climat plus serein.

Par ailleurs, la Commission s'est réunie à plusieurs reprises en mai et juin afin d'effectuer son travail et de rédiger le présent rapport.

# A) Examen des comptes:

Il sera relevé les points suivants :

- 110.3170 Frais de Réception et Manifestation: La Commission tient à féliciter la Municipalité pour la bonne maîtrise des charges, lesquelles se situent bien en dessous du budget initial. Elle relève toutefois qu'une seule sortie représente à elle seule près d'un tiers du montant global des charges. Par conséquent, la Commission encourage la Municipalité à répartir de façon équitable les fonds investis dans le but de satisfaire l'ensemble de la population. L'objectif étant de ne pas devoir supprimer d'événements, comme par exemple le brunch de la rentrée, lequel contribue au maintien du tissu social de notre village. Malgré les difficultés financières de notre commune, la Commission tient à souligner que les coûts des événements peuvent être réduits en promouvant la contribution de la population à la préparation de plats ou autres, comme cela est déjà le cas par exemple pour la chasse aux œufs. Nous invitons donc la Municipalité à continuer dans cette voie.
- 110.3650 Aides et Subventions Institutions Privées: Les charges ont dépassé le budget de CHF 2460 pour ce poste alors que la Municipalité était parvenue à diminuer ces dernières sur l'année 2017 (CHF 9'292.50 en comparaison à CHF 15'096 en 2017). La Commission encourage la Municipalité à continuer ses efforts pour maîtriser ces coûts.

# B) Examen de la Gestion:

Du contrôle des comptes, de la lecture du rapport de gestion et des réponses apportées par la Municipalité sont ressorti les points suivants :

#### a) Du déficit et du point d'impôt :

La Commission a constaté l'écart important entre le déficit annoncé au budget pour 2018 soit CHF 1'150'800.00 et le déficit effectif 2018 soit CHF 230'583,85.

En page 1 de son rapport, la Municipalité explique que cet écart (de CHF 920'216.15) est du à des éléments pour la plupart hors de son contrôle. Rappelons toutefois que c'est notamment sur la base du déficit projeté, que la Municipalité propose le nouveau taux d'imposition communal. Si ces éléments, difficilement contrôlables par cette dernière, ont une telle imprévisibilité, il convient alors de faire preuve de la plus grande prudence lors du calcul du futur taux d'imposition communal.

La commission relève en effet que l'écart de déficit, de l'ordre de CHF 920'000 représente 15% du total des charges figurant aux comptes 2018. Cela correspond en outre à un peu plus de 17 points d'impôt (étant rappelé que le point d'impôt = environ à CHF 52'500 en 2018, calculé sans les droits de mutations et les gains immobiliers).

Pour mémoire, la Municipalité était venue devant le Conseil Général avec une proposition d'augmentation des impôts 2019 de 12 points, se basant alors sur un déficit 2017 de l'ordre de CHF 870'000 ainsi que sur un budget prévisionnel 2019 plus que pessimiste. A l'appui de cette demande, dans son préavis 4/2018, la Municipalité indiquait même regretter la décision du Conseil Général prise en octobre 2017 soit une augmentation de seulement 4 points d'impôt en 2018 (au lieu des 8 proposés). Il sied de rappeler à ce sujet, que la Commission des Finances avait proposé de limiter l'augmentation des impôts à 4 points au lieu des 8 recommandés par la Municipalité. Elle avait en effet estimé que l'augmentation du point d'impôt ne devait être ni la première ni la seule solution à envisager pour retrouver un équilibre financier à l'horizon 2020. Cette hausse modérée, a posteriori, a suffi à ramener le déficit à un niveau largement plus acceptable.

La Commission tient à souligner que cette situation est réjouissante, tant pour les finances de la commune que pour les citoyens, ces résultats laissant ainsi augurer la fin des demandes répétées de hausses d'impôts. Il sied par ailleurs de souligner que de nouvelles augmentations d'impôts pourraient nuire à l'attractivité de notre village.

Eu égard à ce raisonnement, la Commission a demandé à la Municipalité si, à posteriori et avec la connaissance des comptes 2018, celle-ci aurait tout de même requis une augmentation de 12 points d'impôts pour l'année 2019. A cette question la réponse a été affirmative.

La Commission de gestion tient pourtant à rappeler le principe de prudence, lequel doit nous conduire à viser l'équilibre avant même d'envisager des investissements supplémentaires.

A ce titre, la Commission invite la Municipalité à ne pas surestimer les difficultés financières de la commune pour inciter les citoyens à soutenir des hausses d'impôts dont les excédents pourraient servir à entreprendre à nouveau une politique d'investissements coûteuse, tel qu'il est déjà suggéré en page 14 du préavis.

En effet, la Commission a perçu le préavis comme alarmiste, soulignant par exemple le déficit cumulé sur les trois dernières années, alors que le déficit 2018 de l'ordre de CHF 230'000.- permet d'augurer une situation qui se stabilise (référence étant faite au dernier paragraphe de la page du préavis PM1/2019).

# b) Des charges péréquatives

La plus importante différence de charges entre les comptes et le budget 2018 concerne les charges péréquatives cantonales. En effet, le décompte provisoire 2018 a été revu à la baisse par le canton suite à la diminution de la valeur fiscale du point d'impôt communal par habitant de Chavannes-des-Bois, qui est passé de CHF 66 en 2016 à CHF 54 en 2017 (calculé sans droits de mutation et gains immobiliers). L'année 2017 est la référence pour le calcul du décompte provisoire 2018 (préavis page 19, dernier paragraphe (facture sociale).

Or la Commission constate que c'est bien pour l'année 2017 que le Conseil Général avait décidé une diminution du taux d'imposition communal de 2 points, à savoir de 61 à 59, ce qui s'est finalement traduit par une diminution des impôts (cf. graphique en page 4 du préavis). Cela montre bien la difficulté à établir une relation directe entre la variation des recettes fiscales et le déficit de la commune, car le montant de la facture péréquative, qui dépend directement du point d'impôt et non du taux d'imposition, est un des éléments décisifs du bilan de la Commune. De ce fait, les charges péréquatives cantonales, qui constituent la dépense la plus importante de notre commune, sont destinées à diminuer dans les années à venir à cause de la baisse constante du potentiel fiscal de nos habitants. Cela devrait ainsi permettre l'assainissement de nos finances à moyen terme, sans devoir recourir à nouveau à une hausse du taux d'imposition communal.

A cet égard, la Commission souhaite également attirer l'attention sur le fait que le Conseil Général a entrepris une démarche auprès du Conseil d'Etat pour que le canton mette un terme au système péréquatif injustifié qui prive les communes de leur autonomie budgétaire. Une réforme de ce système figure d'ailleurs dans les priorités du programme du Conseil d'Etat.

# c) Des transports publics :

Concernant les transports publics, la Commission se félicite de constater une hausse importante de la fréquentation en 2018. La ligne 813 étant beaucoup plus utilisée (un tiers de plus par course allerretour) et reliant efficacement Chavannes-des-Bois au reste de la Suisse, via Coppet et dans la mesure où les jeunes de la commune l'utilisent quotidiennement dès la 7P (avec une attente s'élevant parfois à 30 minutes entre la fin des cours et l'horaire du bus), nous invitons la Municipalité à encourager le développement de courses supplémentaires pour la ligne 813. Pour ce faire, la Commission suggère à la Municipalité de réaliser notamment un sondage parmi les utilisateurs de la ligne U pour comprendre si l'utilisation de cette dernière à certains horaires n'est pas due au manque d'une course alternative sur la ligne 813.

## d) Scolaires et préscolaires

Bien que l'augmentation des charges intercommunales scolaires et préscolaires sur les 7 dernières années soit remarquable, ces charges constituant environ 30% des recettes communales 2018 en provenance des impôts, la Commission relève que ces chiffres sont en ligne avec la répartition des dépenses au niveau cantonal où environ 30% des impôts sont dédiés à l'enseignement. Par ailleurs, la Commission constate que le coût par habitant relatif à l'ASCOT se monte à CHF 601.66, lequel bien qu'étant le plus élevé de Terre Sainte, reste dans la moyenne supérieure des autres communes de Terre Sainte (p.ex: Crans-près-Céligny = CHF 562.25, Bogis-Bossey = CHF 531.88 et Commugny = CHF 523.22).

En revanche, s'agissant de l'AJET, le coût par habitant de Chavannes-des-Bois s'élève à presque deux fois plus que la moyenne des communes de Terre Sainte laquelle se situe à CHF 215.23, soit pour notre commune CHF 401.03. La Commission a demandé à plusieurs reprises une explication sur ces différences de charges mais n'a pas obtenu de réponses plus précises.

## e) Crèche

Concernant les coûts de construction de la crèche, la Commission félicite la Municipalité pour n'avoir pas dépassé le budget total devisé, les coûts finaux s'avérant même inférieurs, ceci malgré l'ampleur du projet. Par contre, la Commission pointe le procédé puisque le montant accordé dans le préavis PM 13/2016 a été dépassé de plus de CHF 120'000.-. La Commission a demandé à la Municipalité si elle n'aurait pas du revenir devant le Conseil Général en demandant une extension du budget au moyen d'un nouveau préavis plutôt que de dépenser des montants économisés dans d'autres préavis. La Commission n'a pas obtenu de réponse de la Municipalité.

#### f) Autres frais

Frais d'informatique. Considérant les charges non négligeables que représente ce poste, la Commission souhaite encourager la Municipalité à exploiter toutes les fonctionnalités de base du système Ofisa/BDI. Elle remarque notamment que ce dernier comporte un module *Création de site internet*, spécialement adapté pour le personnel et les autorités communales. A la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux l'utiliser plutôt que d'externaliser ce travail, la Municipalité a répondu que le changement est en cours et sera mis en place dans le courant 2019. La Commission espère ainsi que cela se traduira par une diminution des coûts inhérents à ce poste.

Enfin, la Commission de Gestion tient à saluer l'effort de la Municipalité concernant la diminution des dépenses maîtrisables par elle-même, ce qui a amené à une économie de CHF 100'000 sur l'ensemble de l'exercice.

En conclusion et en invitant la Municipalité à prendre en considération ses différents vœux et remarques, la Commission de gestion recommande d'accepter le préavis municipal 1/2019 relatif aux comptes communaux 2018 et au rapport de gestion 2018.

La Commission de gestion conclut à ce que le Conseil général de Chavannes-des-Bois décide :

- 1) D'approuver les comptes communaux 2018 tels que présentés,
- 2) D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour la gestion 2018
- 3) De donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2018
- 4) De donner décharge à la Commission de gestion

Chavannes-des-Bois, le 14 juin 2019,

Vanessa Green

Alain Berger

Christine Van Lancker

Diego Vergani

# NOTE

# (Conseil général du 24 juin 2019)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Vous aurez constaté que les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont identiques à celles du préavis municipal et recommandent son approbation. La Municipalité estime néanmoins nécessaire de soumettre aux membres du Conseil général un certain nombre de commentaires sur le rapport de la Cogest du 14 juin 2019, que voici :

# Commentaires sur le rapport de la Cogest du 14 juin 2019

Le rapport rendu par la Cogest devrait principalement contenir ses constatations sur l'examen des comptes de l'exercice écoulé par rapport aux chiffres du budget dans le cadre du rôle qui est assigné à une commission de gestion tel que la Préfecture et la Municipalité ont eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises. De plus, le rapport doit respecter des critères d'objectivité, être constructif, se limiter à l'examen de l'exercice écoulé et ne pas entrer dans la cogestion avec l'exécutif.

# Commentaire général sur la période antérieure au rapport Cogest

Par courriel du 12 mars 2019, la Municipalité a fourni à la Cogest, à sa demande, un certain nombre d'éléments de réponse sollicités, lui a rappelé le cadre dans lequel les travaux de la Cogest doivent se dérouler et a fixé deux dates pour la réunion entre la Municipalité et la Cogest.

Début mai dernier, n'étant pas d'accord avec les réponses obtenues, la Cogest a demandé à la Préfecture la tenue d'une séance de conciliation, laquelle a eu lieu le 13 mai en présence de Mme Chantal Turin, Préfet, de 4 municipaux et de 3 membres de la Cogest. Etrangement, le rapport Cogest n'y fait nullement référence.

Lors de cette séance, Mme Turin a rappelé, en substance, le rôle de la Cogest et confirmé le cadre de l'examen des comptes et de la gestion limité à l'exercice écoulé, comme déjà précisé une année plus tôt s'agissant de l'exercice 2017.

La première réunion de la Cogest avec la Municipalité s'est tenue le 20 mai. Le 31 mai, la Cogest a estimé qu'il n'était pas nécessaire de maintenir la deuxième réunion proposée par la Municipalité le 3 juin ; elle a donc été annulée.

Toutefois, par la suite dès le 4 juin, la Cogest a adressé à la Municipalité une quinzaine de questions par courriels auxquelles les réponses appropriées ont été données. Aucune question est restée sans réponse.

En outre, la Municipalité a mis à disposition de la Cogest notamment tous les documents financiers relatifs aux associations et ententes intercommunales, comprenant notamment ceux de l'ASCOT et de l'AJET, que la Commission pouvait dès lors librement consulter et y trouver les réponses à certaines de leurs questions.

Enfin, la Municipalité a même reporté d'une semaine la séance du Conseil général du 17 au 24 juin afin de donner un temps supplémentaire à la Cogest pour assumer ses tâches.

# Commentaires sur le rapport lui-même

Le passage introductif du rapport faisant allusion au manque de collégialité au sein de la Municipalité n'a pas sa place dans ce rapport et donne une mauvaise image de notre Commune alors que, par ailleurs, la Cogest n'adresse aucun reproche sur la gestion communale proprement dite par la Municipalité. Cela est regrettable et méprisant et ne contribue d'aucune manière à établir entre la Municipalité et la Cogest un climat constructif dans l'intérêt bien compris de la Commune.

Dans son rapport, la Cogest se préoccupe davantage de l'arrêté d'imposition actuel (2019) et à venir (2020) que de la gestion 2018 et ne tient absolument pas compte des rappels de la préfecture, en particulier lors de l'audience de conciliation, sur le rôle assigné à une commission de gestion.

La Cogest axe en effet son rapport sur le point d'impôt (les lettres a et b), ce qui n'a rien à voir avec la gestion, étant souligné que chaque année un préavis est dédié spécialement à l'arrêté d'imposition sur lequel rapporte la Commission des finances.

De surcroît, la Cogest ignore totalement et ne fait aucune allusion au rapport de révision sur les comptes 2018 mis à sa disposition. En page 15 de son rapport, le réviseur adresse pourtant des remarques importantes sur la marge d'autofinancement (négative depuis trois ans), sur la progression de l'endettement à 9,2 millions (proche du plafond d'endettement fixé à 9,5 millions) et sur l'important découvert à fin 2018 de CHF 962'208.- (qui représente 16,87 points d'impôt communal). En conclusion de ses remarques, le réviseur suggère à la Municipalité de prendre des mesures afin d'assainir son découvert. Tous ces points ont été occultés par la Cogest.

Dans ce contexte, la Municipalité n'entend pas entrer en matière sur le fond du rapport de la Cogest et conteste l'intégralité de son contenu. Elle ne prend position que sur quelques points qui concernent l'exercice 2018 :

- Frais de réception & Manifestations : La Cogest veut s'immiscer dans la gestion et voudrait restreindre la part dédiée aux aînés de la Commune qui, en montant effectif, reste constant d'une année sur l'autre.
- Aides & Subventions Institutions Privées: Si les charges ont dépassé le budget de CHF 2'460.-, il convient aussi de rappeler que le budget avait été réduit de moitié de CHF 10'000.- à CHF 5'000.- en 2018 par rapport à 2017.

- Charges intercommunales scolaires et préscolaires : La Cogest dispose de toutes les informations utiles pour trouver réponse à son incompréhension. Par courriel du 4 juin, la Municipalité a expliqué, s'agissant de l'AJET, que les écarts de coût par habitant sont en rapport direct avec le nombre important d'enfants de notre Commune dans la répartition intercommunale par rapport aux autres communes de Terre Sainte. Les documents à disposition de la Cogest montrent que notre Commune représente 5% des habitants, mais une part beaucoup plus grande en nombre d'enfants. Par exemple : UAPE 9%, Coppalines 14.6%, Poussinière 8.3%, Petits Lutins 51.5%, Easy Kids 37.5%, etc. Ceci explique cela.
- Crèche: La réponse à la question posée par la Cogest se trouve déjà dans le PM 1/2019 en page 12 et a été confirmée le 4 juin par courriel. Néanmoins, la Cogest estime ne pas avoir obtenu de réponse de la Municipalité! Les montants utilisés des PM 6/2015 et PM 8/2015 n'ont pas varié depuis la clôture des comptes à fin 2016 validés par le Conseil général. Le préavis 13/2016 concernant le crédit de construction de la crèche, qui inclut les deux premiers préavis, a été approuvé par le Conseil général en décembre 2016; dès lors, toutes les écritures comptables suivantes dès début 2017 ont été passées dans le compte correspondant au PM 13/2016. Il n'y a pas eu de montants « économisés » dans les deux premiers préavis et il y a une totale transparence entre les trois préavis. Comme indiqué dans le PM 1/2019, le décompte final doit intervenir d'ici la fin de l'année en cours.